

PRESS STATEMENT 25.10.2022.

Mort de Blessing Matthew : Face à l'impunité en France, nous introduisons une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme

Nous refusons d'accepter qu'à la violence qui coûta la vie à Blessing Matthew s'ajoute celle de l'impunité !



Image d'une des vidéos produites dans le cadre de la contre-enquête de Border Forensics, « La mort de Blessing Matthew - Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines »

Le 9 mai 2018, le corps d'une jeune femme est découvert dans la Durance au barrage de Prelles, une dizaine de kilomètres en aval de Briançon (Hautes-Alpes, France). La jeune femme est identifiée quelques jours plus tard comme étant Blessing Matthew, âgée de 21 ans et originaire du Nigeria. Elle avait été vue pour la dernière fois le 7 mai, entre 4 heures et 5 heures du matin, alors que des gendarmes mobiles tentaient de l'interpeller avec ses deux compagnons de route, Hervé S. et Roland E., dans le hameau de La Vachette, à proximité de la frontière franco-italienne.

je suis **tu es**
nous sommes **tous**
migrants



Border
Forensics

Au-delà de la douleur de sa famille et de ses deux compagnons de route, la mort de Blessing a suscité une vive émotion dans le Briançonnais. Elle a concrétisé les craintes, maintes fois exprimées par la société civile, concernant la militarisation de la frontière haute-alpine et ses conséquences dangereuses pour les personnes exilées. C'est le premier cas documenté d'une personne exilée décédée dans le Briançonnais, depuis la décision du gouvernement français de rétablir les contrôles fixes aux frontières en 2015. Depuis lors, plusieurs autres cas ont été documentés. Au total, de 2015 à mai 2022, 46 personnes ont trouvé la mort en tentant de franchir la frontière franco-italienne.

À la suite de sa mort, la famille de Blessing - soutenue par l'association briançonnaise Tous Migrants - n'a eu de cesse de demander vérité et justice pour sa mort. Or, en réponse à la plainte déposée le 25 septembre 2018 par une des sœurs de Blessing, Christiana Obie, le 15 novembre 2019, le procureur de Gap décide d'un non-lieu *ab initio*, une décision confirmée par la suite.

Ce processus judiciaire n'a pas permis de faire la lumière sur les faits ayant mené à la mort de Blessing et les responsabilités impliquées. Au contraire, l'analyse par Tous Migrants du dossier d'enquête du procureur, et notamment des déclarations des gendarmes mobiles, a révélé de nombreuses incohérences, contradictions et zones d'ombres.

À la demande de l'association Tous Migrants et en collaboration avec elle, et grâce à la contribution fondamentale d'un des compagnons de route de Blessing Matthew, Hervé S., l'agence Border Forensics a mobilisé des méthodes d'analyse spatio-temporelle de pointe pour mener sa propre contre-enquête. L'analyse de Border Forensics a permis, grâce au témoignage in situ d'Hervé S., de confirmer et de préciser la reconstitution des événements. Selon ce témoignage, en poursuivant Blessing, les gendarmes l'ont mise en danger, menant à sa chute dans la Durance et à sa mort. De plus, Border Forensics a réalisé une analyse spatio-temporelle des déclarations des gendarmes qui a fait émerger les nombreuses omissions, contradictions et zones d'ombre de l'enquête de police judiciaire concernant les conditions qui ont mené à la mort de Blessing.

L'analyse produite par Border Forensics, publiée le 30 mai 2022, a ainsi remis en cause les conclusions de l'enquête de police judiciaire disculpant les gendarmes. Compte tenu de ces nouveaux éléments qui apportent un éclairage inédit et déterminant sur les faits, une demande a été déposée le 27 mai 2022 par Maître Vincent Brengarth auprès du Parquet Général de Grenoble, une demande de réouverture de l'instruction sur charges nouvelles a été déposée le 27 mai 2022 par Maître Vincent Brengarth auprès du Parquet Général de Grenoble.

Or, contre toute attente, le 23 juin 2022, le procureur général a indiqué qu'il n'envisageait pas de saisir la chambre de l'instruction. Le procureur général, par sa décision qui tient en quelques lignes et qui a été prise en très peu de temps, a balayé tous les éléments nouveaux apportés par Border Forensics et a refusé d'entendre le témoignage d'Hervé S. qui, pour la première fois, révélait l'existence d'un véritable guet-apens. Cette décision a totalement fait fi des éléments nouveaux qui devaient justifier des investigations complémentaires, conformément aux obligations pesant sur la justice en la matière.

En réaction aux circonstances de la mort de sa sœur, Happy Matthew nous a dit : "Ils ont juste laissé une personne mourir parce qu'elle n'est pas blanche comme eux, elle n'est pas Française comme eux." Le déni de vérité et de justice qu'a confirmé le procureur général perpétue ainsi le traitement discriminatoire et inhumain de Blessing Matthew après sa mort.

Nous refusons qu'à la violence qui coûta la vie à Blessing Matthew s'ajoute celle de l'impunité. Comme le dit Christiana Obie : « Ma soeur continuera de hurler et hurler » tant que justice ne sera pas faite. Au-delà du cas de Blessing, l'impunité pour les morts de personnes migrantes aux frontières italo-françaises permet de perpétuer les politiques et pratiques de contrôles et de renvois systématiques mettant les exilé-es en danger.

Ainsi, considérant l'impératif de vérité et de justice pour Blessing et l'épuisement des voies de recours en France, Maître Vincent Brengarth a déposé une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) le 20 octobre 2022. Cette requête contre la France souligne l'absence d'enquête effective et le manque d'indépendance de celle-ci. Elle se fonde en effet sur les obligations pesant sur les États membres en vertu de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme, qui protège le droit à la vie. Le refus de prise en compte de ce témoignage révèle a posteriori l'absence d'indépendance dans le cadre des investigations menées mais également leur partialité. Par ailleurs, la requête tend également à dénoncer l'absence de tout recours pour dénoncer la position du Parquet Général refusant de rouvrir l'information judiciaire malgré les éléments produits et par le truchement d'une motivation expéditive. Maître Vincent Brengarth déclare au sujet de la procédure: "Il est indispensable que la CEDH condamne la France pour la manière inacceptable dont elle a instruit le décès de Blessing qui n'a pas bénéficié d'une enquête indépendante et impartiale".

À l'occasion du dépôt de la requête devant la CEDH, Border Forensics publie la reconstruction vidéo complète de l'analyse spatio-temporelle des contradictions des déclarations des gendarmes, et publie la traduction anglaise de l'ensemble de son rapport.

Rien n'arrêtera notre demande de « vérité et justice pour Blessing »!

À propos de Tous Migrants

Notre Mouvement citoyen est né en septembre 2015 et l'association a été créée fin 2016. Depuis l'origine, nous menons des actions de sensibilisation et de plaidoyer pour un accueil digne et solidaire des personnes migrantes. Le Mouvement a contribué à la mise en place des maraudes et de l'accueil citoyen, puis de l'accueil d'urgence, puis de la création de Refuges Solidaires, puis de l'action juridique et judiciaire pour le respect des droits des exilés et des solidaires. Nous travaillons en partenariat et dans la complémentarité avec les autres acteurs, et à tous les niveaux de l'action, sur le Briançonnais et le Haut Val de Suse, sur l'ensemble des Hautes-Alpes, sur la partie franco-italienne de l'arc alpin, au plan régional et national, au plan européen et international.

Site web : <https://tousmigrants.weebly.com/>

Réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/tousmigrants> et
<https://twitter.com/tousmigrants>

À propos de Border Forensics

Border Forensics est une organisation basée à Genève qui utilise des méthodes innovantes d'analyse spatiale et visuelle pour enquêter sur la violence des frontières, partout où celle-ci se matérialise. Travaillant en collaboration avec les personnes migrantes et les groupes non gouvernementaux, nous avons pour objectif de promouvoir et de défendre la dignité et les droits des migrant-es et de favoriser la justice de la mobilité.

Site web : <https://www.borderforensics.org/>

Réseaux sociaux : <https://twitter.com/BorderForensic>

Contacts presse

Tous Migrants

Mail: tousmigrants@protonmail.com

Tel: Agnès Antoine: +33 6 37 75 75 77 / Michel Rousseau: +33 6 80 60 43 50

Border Forensics

FR : Sarah Bachelierie : Mail : sarah.bachelierie@ens-lyon.fr / Tél : + 33 6 41 01 33 90

FR / IT : Cristina Del Biaggio : cristina.del-biaggio@univ-grenoble-alpes.fr / Tél : +33 6 76 03 97 14

FR / EN: Charles Heller: Mail : ch@borderforensics.org / Tél: + 41 79 203 80 55

EN / IT : Lorenzo Pezzani : lp@borderforensics.org / Tél: + +44 77 33 87 70 24

Contact presse avocat

Vincent Brengarth : v.brengarth@bourdon-associes.com / +33 6 72 15 82 80